

Les TIC au service du développement culturel : une perspective ACP¹

Voilà un peu plus de trois ans, les Ministres en charge de la culture du Groupe ACP réunis à Dakar au Sénégal ont adopté le 20 juin 2003 une Déclaration et un Plan d'Action pour la Promotion des Cultures et des Industries Culturelles ACP. Dans la Déclaration de Dakar, les ministres tout en réaffirmant « l'importance qu'il y a à développer des stratégies nationales et des politiques culturelles de façon à intensifier l'utilisation des TIC dans les Etats ACP », se sont engagés à « améliorer l'accès aux TIC, en particulier dans les zones les plus défavorisées », tout en exhortant les Etats ACP à promouvoir et à soutenir le concept de solidarité numérique.

On peut également souligner que la Déclaration de Dakar met l'accès sur le renforcement de la coopération culturelle intra-ACP visant à soutenir les stratégies et les initiatives ayant pour but de réduire la fracture numérique. Pour transformer en objectifs opérationnels le contenu de cette Déclaration, les Ministres en charge de la Culture ont adopté le Plan d'Action de Dakar qui, pour mettre effectivement les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du développement culturel, avait ciblé deux actions concrètes :

- 1) Intégrer les technologies de l'Information et de la Communication dans tous les programmes de développement de la culture ;
- 2) Mettre en place des programmes de développement pour le transfert de technologie et la formation dans le domaine de la production audio-visuelle et la gestion du patrimoine immatériel.

Ces objectifs ont été largement repris par les conclusions des deux Sommets Mondiaux sur la Société de l'Information de Genève (décembre 2003) et de Tunis (novembre 2005).

Pour faciliter l'accès aux TIC dans les Etats en développement, le Sommet de Tunis a soutenu la création d'un Fonds mondial de Solidarité Numérique. Ce Fonds a été d'emblée salué par les Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à New York à l'occasion du cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire (septembre 2005) qui ont souhaité que des contributions volontaires y soient versées pour l'alimenter.

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) a été officiellement inauguré à Genève en mars 2005. Le Secrétaire général des Nations Unies estime qu'il doit être vu comme une manifestation concrète pour atteindre les objectifs du Millénaire et pour mettre en place des mécanismes innovants de financement du développement.

C'est dans cet esprit que le FSN a mis en place un mécanisme innovant de financement (le 1% de solidarité numérique) spécifiquement consacré à la réduction de la fracture numérique et à la mise en œuvre d'une société de l'information plus inclusive et plus solidaire favorisant l'accès de tous et de toutes aux connaissances et aux savoirs. Le mécanisme concourt ainsi à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle.

¹ Document Préparé par **Achille Bassilekin**, Bureau ACP de Genève, pour la 2^e **Réunion des Ministres ACP de la Culture**, Santa Domingo (République Dominicaine), 11-13 Octobre 2006

Quel est le panorama offert par les Etats ACP dans la mise en œuvre de ces orientations majeures ? En quoi l'utilisation des TIC est-elle aujourd'hui une condition sine qua non pour promouvoir la culture et le patrimoine culturel des pays ACP ? Quelles sont les actions que les pays ACP doivent engager pour soutenir le nouveau Fonds mondial de Solidarité Numérique et comment peuvent-ils bénéficier de ses ressources ? La fracture numérique se résorbe t-elle de manière sensible dans les pays ACP de manière à faciliter l'accès de tous et surtout des opérateurs et entrepreneurs culturels pour faciliter la prise en compte et la participation des pays ACP au patrimoine culturel mondial et au rendez vous culturel universel ?

Les réponses à ces différentes questions permettront par la suite de présenter les initiatives prises par certains Etats ACP pour insérer les TIC dans les programmes de développement de la culture et promouvoir leur patrimoine culturel matériel et immatériel. Nous achèverons notre communication par la formulation de quelques recommandations.

I. Les TIC, instrument indispensable de développement culturel et de promotion des industries culturelles.

Ce serait une vérité de Lapalisse que d'affirmer aujourd'hui dans un monde où les distances se sont rétrécies que les nouvelles technologies de l'information et spécifiquement l'internet sont devenues les outils privilégiés, le véhicule de la culture et des industries culturelles. Comme vous le savez tous, les TIC et l'internet permettent au-delà de recevoir des messages, d'accomplir des formalités administratives, de suivre des formations, de s'informer et de rechercher des informations, de discuter sur les forums de discussion, surtout d'aller à la rencontre de l'autre et des univers politiques, sociaux et culturels qui vous sont étrangers. Instruments et espace d'échange, les TIC et l'Internet permettent d'affirmer son existence et son identité, de systématiser, conserver, diffuser, acheter et vendre ses produits, biens et services en tous genres, y compris ses biens culturels.

Des travaux de l'UNESCO sur la diversité culturelle et de multiples études disponibles aujourd'hui, on note que les TIC servent de leviers à la diffusion du patrimoine culturel des peuples de la planète et à l'affirmation de la féconde diversité des cultures. A ce titre, elles peuvent servir à parer aux risques d'homogénéisation d'une part sous la férule d'une culture impériale dominante et d'autre part aux replis identitaires que l'on observe sous les assauts de la mondialisation.

Mais au-delà de ces services, l'accès aux TIC est désormais une condition sine qua non de la participation de tous dans une société globalisée dont le développement est justement fondé sur les échanges d'informations et la communication. En d'autres termes, la fracture numérique menace des populations entières dans leur essence même, dans la mesure où marginalisées dans l'échange d'informations, elles seront, de fait, exclues du débat politique et culturel et des échanges économiques, ce qui mettrait en péril leur existence. C'est en effet pourquoi l'égal accès des peuples aux nouvelles technologies de l'information est le principal défi de la société de l'information.

C'est dans cet esprit que les TIC sont désormais promues au rang d'instrument privilégié du dialogue interculturel et des échanges entre les cultures du monde, chacune puisant ainsi à ses racines et s'oxygénant, se régénérant au contact des

autres. Cet échange permet de conserver intacte sa capacité d'existence, mais aussi d'empêcher sa getthoïsation, laquelle débouche sur les dérives identitaires et les conflits. La lecture d'un monde sous l'emprise d'un choc des cultures et des civilisations ne résisterait pas de manière pertinente au développement des TIC. Les TIC offrent aux peuples et cultures du monde en général et aux pays ACP en particulier l'opportunité de se positionner en acteurs culturels pertinents du monde en mutation.

Il n'est point besoin de se livrer à un travail de recensement des immenses ressources culturelles matérielles et immatérielles des 79 pays ACP pour présenter le potentiel de contribution des pays ACP au dialogue interculturel planétaire, notamment dans les expressions écrites (littérature) et orales (langues, contes, etc), les arts du spectacle (musique, danse et théâtre traditionnel), les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, le cinéma et l'audiovisuel, le savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel, les pratiques vestimentaires, culinaires et architecturales, etc...

Parce que les cultures englobent les arts et lettres, ainsi que les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, la protection et la promotion de leur diversité pose un défi à nos pays : comment préserver, défendre, affirmer la capacité créatrice et les spécificités culturelles, les savoirs et trésors culturels des pays ACP dans un environnement en pleine homogénéisation où les TIC deviennent le recours de choix pour se rendre au carrefour de l'universel ?

La révolution du numérique bien plus que la révolution industrielle n'offre t-elle pas là une opportunité historique pour permettre aux pays ACP de mieux arrimer que par le passé, leur savoirs et trésors culturels, et ainsi promouvoir leurs industries culturelles ?

II. Le développement culturel par les TIC : opportunité historique pour les pays ACP

Les TIC sont devenues à travers le monde, la base de l'expansion des industries culturelles et de la diffusion du génie culturel des peuples. Autant nos pays n'avaient pas participé et tiré les profits en tant qu'acteurs de la révolution industrielle, les colonisateurs en avaient tiré tous les avantages y attachés sur le plan culturel. Les biens et trésors culturels de nos pays avaient subi soit des destructions tout court, soit des pillages lorsqu'ils méritaient d'être exhibés ou alors étaient étiquetés pour l'essentiel comme du folklore le plus banal. Ces différents faits ont durablement limité la capacité des pays ACP soit à développer leur patrimoine culturel, soit à transcender les schizophrénies dans lesquelles se trouvaient enfermés les élites, convaincues du délit d'immersion dans des sous cultures.

Il ne faut pas non plus se poser la question de la maigreur des budgets affectés au développement de la culture dans les Etats ACP, étant donné le télescopage des priorités et la sous valorisation de notre patrimoine culturel. Sur ce point, les communautés locales et les groupes ethniques se sont organisés avec leurs faibles ressources pour soit résister à la disparition de leur patrimoine culturel, soit prolonger la lente agonie de leur culture ou tout simplement s'organiser avec des mécènes locaux ou étrangers pour promouvoir leur culture.

Les TIC et particulièrement l'internet constituent donc une opportunité de réappropriation culturelle car non seulement les communautés locales mais aussi les entrepreneurs culturels locaux disposent là d'instruments leur permettant de stocker, archiver, valoriser, diffuser, exporter leur patrimoine, biens et services culturels. Avec la révolution numérique, nos pays pourraient combler le retard acquis en matière de vulgarisation et promotion de notre trésor culturel et de procéder ainsi à un saut qualitatif dans la modernité.

En contribuant activement à la course à la diffusion des contenus culturels locaux sur Internet, les pays ACP se positionneront non plus en sujets de la mondialisation culturelle mais en acteurs de premier plan de celle-ci. Toute passivité ou retard pris sur ce plan par les pays ACP fera des générations actuelles les complices actifs de notre éviction définitive de la scène culturelle mondiale. Le positionnement de notre culture dans l'univers civilisationnel mondial dépend de notre action sur ce plan là aujourd'hui. Il s'agit là d'une responsabilité historique que nos gouvernements actuels se doivent d'assumer pleinement afin que les pays ACP prennent leur part dans la civilisation de l'universel.

Mettre les TIC au service du développement culturel servira à projeter l'identité culturelle des pays ACP à travers le monde, mais aussi à préparer nos jeunes (les principaux utilisateurs de l'internet, citoyens et surtout décideurs de demain) à affronter les enjeux du futur avec nos racines culturelles, étant donné qu'ils sont le plus souvent victimes de tensions entre les modes culturels étrangers et leur univers culturel immédiat. Nous ne pouvons pas non plus faire l'économie des innombrables retombées tant en devises qu'en valorisation de notre patrimoine que le tourisme culturel peut apporter à nos pays par la simple mise en ligne de nos sites et trésors culturels et des opérations de marketing culturel que l'on pourrait susciter avec des entrepreneurs culturels locaux et les tours operators étrangers.

Ces enjeux étant rappelés, il convient à présent d'examiner l'ouverture des pays ACP aux TIC depuis la dernière réunion de Dakar en 2003, étant donné que les Ministres en charge de la culture avaient invité les Etats ACP à participer au Sommet Mondial de la Société de l'Information de Genève et Tunis et à œuvrer à la réduction de la fracture numérique.

III. Participation du Groupe ACP dans la société de l'information

A- L'accord de Cotonou et la Déclaration de Dakar

Avant de se pencher sur ces différentes initiatives, il importe rappeler que dès la signature, le 23 Juin 2000 de l'Accord de Cotonou, les pays ACP reconnaissaient déjà le rôle déterminant des technologies de l'information et de la communication et leur participation active à la société de l'information comme une condition préalable de leur insertion réussie dans l'économie mondiale. L'article 43 traitant des « Technologies de l'Information et des Communications et Société de l'Information » posait déjà les jalons de l'action collective du Groupe ACP dans ce cadre et surtout contractualisait les engagements respectifs tant des pays ACP que du partenaire Européen. En outre, les partenaires à l'Accord de Cotonou s'engageaient à participer pleinement et activement à toutes les négociations internationales futures qui pourraient être menées dans ce domaine.

La Déclaration de Dakar de Juin 2003 invitait les Etats ACP à participer activement au Sommet Mondial sur la Société de l'Information dans ses phases I (Genève-Décembre 2003) et II (Tunis- Novembre 2005). C'est dans ce contexte que le Secrétariat du Groupe ACP et la Commission Européenne ont œuvré de concert pour préparer le Sommet de Genève et élaboré, sous la conduite de leurs Etats membres respectifs, le contenu de la « Position Conjointe ACP-Union Européenne sur la société de l'information au service du développement » signé à Genève le 10 Décembre 2003 à l'occasion du Sommet Mondial sur la société de l'information.

Il découle de ce texte instaurant un partenariat stratégique dans le domaine de la société de l'information que le Groupe ACP et l'Union Européenne adopteraient un programme ACP relatif aux TIC bénéficiant d'un financement stable. Ce programme multidimensionnel viserait à apporter des solutions aux questions relatives à l'accès à l'internet à un coût abordable, les questions réglementaires, la création et la promotion d'un contenu local, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions ainsi que les applications des technologies de l'information et de la communication touchant aux domaines prioritaires de la coopération au développement ACP-CE.

B- La participation des Pays ACP au Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN)

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) revêt une importance toute particulière pour les Pays ACP. Conscients que le fossé numérique ne sera pas réduit par de simples déclaration et que des montants colossaux sont aujourd'hui nécessaires pour assurer l'égalité de traitement entre les info-riches et les pays démunis d'accès, il importe d'établir un mécanisme innovant de financement spécifiquement consacré à la réduction de la fracture numérique et au développement d'une société plus inclusive. Ce mécanisme complète les autres sources de financement éventuellement disponible pour faciliter le transfert de technologies numériques. Les Pays ACP, potentiellement les premiers bénéficiaires de ces nouvelles ressources ont un intérêt majeur à soutenir l'initiative lancée par l'Union Africaine et parrainée par le Président Abdoulaye Wade du Sénégal.

1) Le mécanisme innovant de financement du FSN

Le mécanisme innovant de financement proposé par le FSN repose sur le traitement identique de tous les acteurs concernés par la fracture numérique. Il propose qu'un pour-cent (1%) soient prélevés sur toutes les transactions touchant le matériel et les services numériques. Ce montant est prélevé sur la marge bénéficiaire du vendeur et ne doit pas augmenter le prix de vente. Les ressources ainsi prélevées servent à financer des projets structurants au plan communautaire avec un accent tout particulier dans les pays les plus pauvres (PMA) et dans les pays en développement.

Pour atteindre cet objectif, les institutions publiques et privées de tous les pays sont priées sur une base volontaire d'introduire dans tous leurs appels d'offres une « clause de solidarité numérique ». Une action concertée des pays en développement est d'autant plus nécessaire que la majeure partie des ressources est attendue des pays industrialisés dont le chiffre d'affaire en matière de produits et de services numériques est sans comparaison avec les pays en développement.

2) L'utilisation des ressources du FSN

La mise en oeuvre du principe du « 1 % de solidarité numérique » permettra aux collectivités locales qui ne sont pas aujourd'hui connectée de bénéficier des

financements du FSN, aujourd'hui la seule organisation entièrement dédiée à la lutte contre la fracture numérique. Les octrois de financement obéissent à divers critères qui mettent en avant la coopération Sud-Sud et sont à la fois simples et efficaces. Quatre mois après l'envoi de sa requête, l'organisation locale qui demande un co-financement pour développer la composante TIC de son projet est informée de la décision du Fonds (ce dernier participe au financement de projets dont le montant total n'excède pas 500'000 Euros). Les financements s'étendent sur une période maximale de trois ans et doivent être autonomes sur le plan financier au terme de ce délai. Les exemples de financement développés par le Fond à titre pilote se sont révélés très fructueux.

C. La problématique du coût de la bande passante

L'un des défis majeurs aujourd'hui de la connexion est le prix de la bande passante (via satellite). L'option satellitaire reste pourtant aujourd'hui la solution la meilleure du marché pour réduire la fracture numérique. Une stratégie de connexion à grande échelle des pays en développement pour réduire sensiblement leur retard numérique passe par la baisse des coûts de connexions satellitaires. Ce coût est actuellement prohibitif pour toute une série de services, notamment dans le domaine culturel et celui de la santé. Il importe que les pays ACP coordonnent leur action politique pour que ces coûts soient sensiblement réduits au moins dans les trois premières années pour permettre le décollage numérique des collectivités publiques marginalisées. Le FSN s'est engagé dans cette négociation qui pour aboutir, doit être largement soutenue par tous les acteurs concernés, et en premier lieu par les Pays ACP.

Il convient à présent d'examiner de manière statistique l'évolution du nombre d'utilisateurs d'internet dans les pays ACP pour déterminer les efforts mis en œuvre par nos pays pour résorber la fracture numérique.

IV. Etat du fossé numérique dans les pays ACP

Le **World Information Access Report for 2006(www.wiareport.org)** qui est un rapport produit par une équipe de chercheurs du Département de Communication de l'Université de Washington compilant les statistiques du *World Telecommunication Indicators* publié par l'*International Communication Union(Geneva 2005)* et du *World Development Indicators* par la *World Bank(Washington DC-2006)* présente la disparité et l'inégal accès sur le plan mondial aux technologies de l'information sous le titre : **Patterns of International Inequality in Technology Access(1995-2005)**

Nous avons extrait les statistiques présentées dans l'étude pour présenter le panorama des pays ACP dans leurs efforts de réduction de la fracture numérique durant cette période d'observation, dresser des tableaux et relever les efforts qui demeurent à accomplir pour se servir de l'internet dans notre entreprise de développement économique, social et culturel.

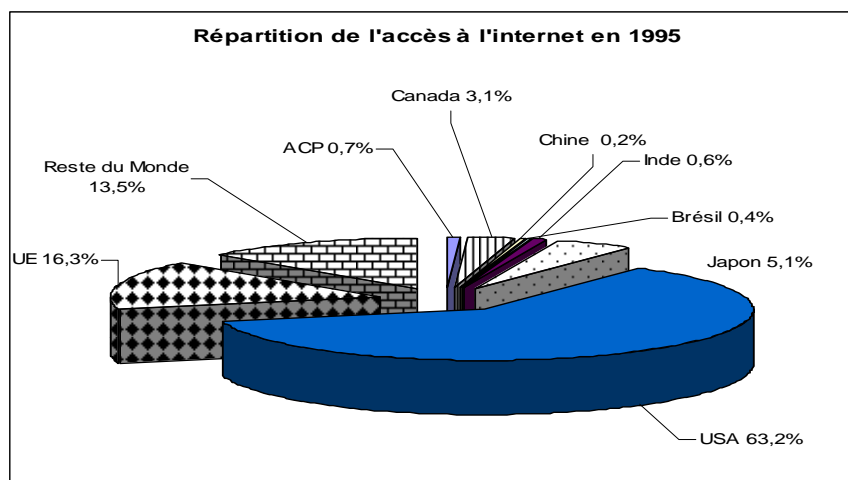
Pour faciliter la compréhension du phénomène du développement de l'Internet, nous avons retenu comme échantillon d'abord le Groupe ACP, puis le Brésil, l'Inde et la Chine comme pays en développement avancés et enfin les Etats-Unis, l'Union Européenne, le Japon et le Canada où les infrastructures de télécommunication sont à la pointe du développement technologique, et le Reste du Monde.

Des différentes statistiques compilées, il a été possible de dresser des tableaux de la répartition de l'accès aux TIC et exprimer ces statistiques aussi bien en valeur absolue des utilisateurs d'internet, qu'en valeur relative entre 1995, 2000 et 2005.

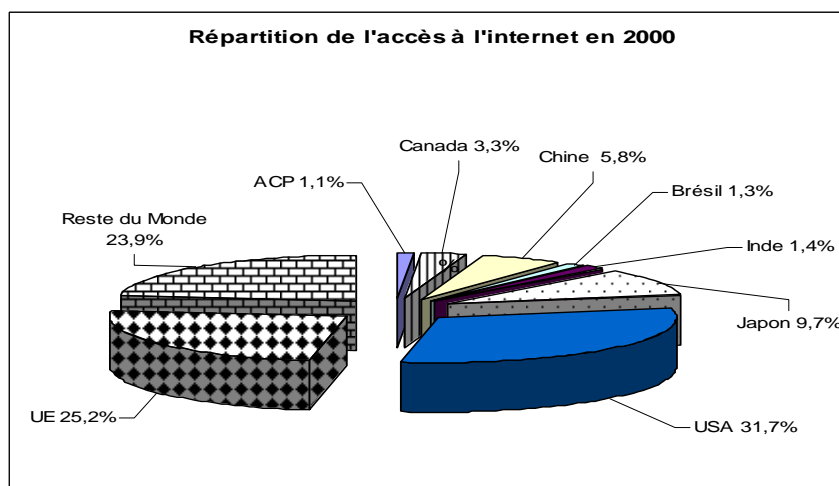
| | 1995 | 2000 | 2005 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| ACP | 296 196 | 4 195 872 | 16 465 040 |
| Canada | 1 220 000 | 12 971 000 | 20 000 000 |
| Chine | 60 000 | 22 500 000 | 94 000 000 |
| Brésil | 170 000 | 5 000 000 | 22 000 000 |
| Inde | 250 000 | 5 500 000 | 35 000 000 |
| Japon | 2 000 000 | 38 000 000 | 75 000 000 |
| USA | 25 000 000 | 124 000 000 | 185 000 000 |
| UE | 6 432 360 | 98 352 630 | 206 872 620 |
| Reste du Monde | 5 360 681 | 93 401 238 | 240 172 138 |
| Total | 39 569 237 | 390 949 740 | 874 509 798 |

Source : Données compilées sur la base de World Information Access Report for 2006

- **En 1995**, année de début de l'observation (139 pays avaient été examinés), le nombre total d'ordinateurs connectés à l'internet dans le monde était de 39 569 237. Pour tous les pays ACP pris en compte dans l'étude (40 pays), il se situait se situait à 296 196, soit 0,7 % en valeur relative du total mondial, la presque totalité des connexions étant localisée en Afrique du Sud avec 280 000 utilisateurs représentant 94,5 % de l'ensemble des pays ACP. (Voir annexe I du tableau Internet users in ACP countries –year 1995). A l'intérieur du Groupe ACP, après l'Afrique du Sud, ce sont les pays des Caraïbes, principalement les Bahamas, la Jamaïque, Trinité et Tobago, Antigua et Barbuda et la République Dominicaine qui talonnaient l'Afrique du Sud bâtissaient déjà l'infrastructure nécessaire pour le développement de l'internet. Le Groupe ACP disposait en 1995 d'un nombre d'utilisateurs d'Internet supérieur à la Chine, à l'Inde et au Brésil individuellement pris.
- On note également que 63,2% des connexions mondiales sont effectuées aux Etats Unis 25 000 000 d'utilisateurs, suivi par les pays de l'Union Européenne (6 432 360 soit 16,3 %). Au registre des pays individuellement, le Japon occupait la deuxième place mondiale avec 2 000 000 d'ordinateurs connectés à l'internet.



En 2000, soit cinq ans après 1995, 390 949 740 utilisateurs d'internet ont été recensés à travers le monde dans les 207 pays et Territoires d'Outre-mer étudiés dont 73 pays ACP (Voir **Tableau II**-Internet users in ACP countries year 2000).



- Le groupe ACP comptait 4 195 872 utilisateurs soit 1,1% des utilisateurs d'internet à l'échelle mondiale. A l'intérieur du Groupe ACP, l'Afrique du Sud avec 2 400 000 ordinateurs connectés totalise 57,2 % du total d'utilisateurs d'internet de l'ensemble des pays ACP. La plus forte progression est à noter en République Dominicaine où l'on passe de 1400 utilisateurs d'internet en 1995 à 327 120 utilisateurs en 2000 soit une marge de progression de 234% classant ce pays en au 2^e rang au sein du Groupe ACP . Dans la région Pacifique, c'est la Papouasie Nouvelle Guinée qui occupait la première position quant au nombre d'utilisateurs d'internet soit 45 000.
- En 2000, les pays ACP où le pourcentage d'utilisateurs d'internet par rapport à leur population était le plus élevé se trouvaient être : la Dominique avec un taux de 7,8% ; Trinité et Tobago (7,7%) ; Maurice (7,3%) entre autres. Avec un nombre d'utilisateurs total de 4 195 872 sur une population de 684 677 040 habitants, la moyenne d'utilisateurs d'internet pour le Groupe

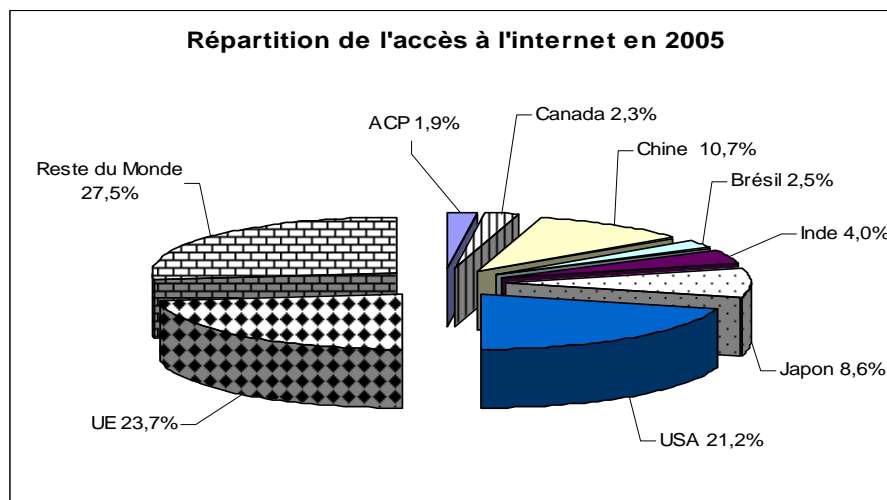
ACP dans son ensemble se situe à 0,6% en 2000. Les statistiques démontrent également que seuls 5 pays ACP disposaient de plus de 100 000 utilisateurs d'internet en 2000.

- Rapportées à l'échelle mondiale, on note en 2000 une progression fulgurante de la Chine qui passe de 60 000 utilisateurs d'internet en 1995 à 22 500 000 soit 5,8% du pourcentage mondial en 2000 pendant que l'Inde passe de 250 000 à 5 500 000 utilisateurs et le Brésil de 170 000 à 5 000 000 utilisateurs d'internet. Quand bien même les Etats-Unis continuent d'occuper la première place mondiale avec 124 000 000 utilisateurs d'internet, on note une érosion de leur pourcentage qui passe de 63,2% en 1995 à 31,7 % en 2000 cependant deux habitants sur 5 est utilisateur d'internet. L'Union Européenne dans le même temps passe de 6 432 360 utilisateurs à 98 352 630 soit sensiblement soit 25,2 % du total mondial.

L'un des premiers enseignements de l'évolution entre 1995 et 2000 est que la concentration des utilisateurs d'internet dans les pays de l'hémisphère Nord qui était de 92 % en 1995 est passée à 70 % en 2000 sous l'effet de la progressive démocratisation de l'internet à travers le monde mais surtout de la montée en puissance des pays en développement avancés et des économies émergentes.

En 2005, le nombre d'utilisateurs d'internet à travers le monde passe à 874 509 798, l'Europe des 25 et ses territoires d'Outre-mer arrivant en première position avec 206 872 620 utilisateurs (23,7%) suivis des Etats-Unis, 185 000 000 d'utilisateurs(21,2%), la chine occupant le deuxième rang par pays, soit 94 000 000 d'utilisateurs, soit 10,7% du total mondial, ce qu'il convient d'apprécier par rapport aux 60 000 utilisateurs d'internet que comptait ce pays 10 ans plutôt en 1995(+1566%). Le japon se trouve lui également en constante augmentation tant en valeur absolue, 75 000 000 d'utilisateurs, qu'en valeur relative soit 8,6%.

Le Brésil et l'Inde justifient leurs titres d'économies émergentes et de territoires d'expansion des TIC en passant respectivement à 22 000 000 d'utilisateurs (2,5%) et 35 000 000 d'utilisateurs. En 10 ans, ces pays auront connu une croissance respective de 130% et 140%.



Les pays ACP dans le même temps passent à 16 465 040 utilisateurs d'internet sur un total mondial de 874 509 798, soit 1,9% du total mondial. Quand bien même l'Afrique du Sud dispose de 3 566 000 utilisateurs, soit 21,7% du pourcentage total des pays ACP, il est désormais suivi par le Nigeria avec 1 769 700 utilisateurs soit 10,7 % du total ACP et du Kenya 1 500 000 utilisateurs. On notera au passage que 27 pays ACP disposent de plus de 100 000 utilisateurs d'internet.

V. Observations sur la dynamique de développement de l'internet au plan mondial et dans les pays ACP

Cette évolution ne devrait pas masquer la réalité : l'accès à l'internet demeure très limité dans les pays ACP quand on rapporte le nombre d'utilisateurs à la population totale. Avec 16 465 040 utilisateurs sur une population de plus de 700 000 000 d'habitants, on relève qu'à peine 2 habitants sur 100 ont accès aux TIC en 2005 dans les pays ACP quand 7 habitants sur 10 aux Etats-Unis, 6 habitants sur 10 au Japon y ont accès. Seule la Barbade se rapproche de ce niveau de performance avec 5,5 utilisateurs d'internet pour 10 habitants ou la Jamaïque avec 4 utilisateurs pour 10 habitants. Dans le même temps, de nombreux autres pays ACP disposent d'à peine 5 utilisateurs d'internet pour 1000 habitants (Ethiopie, Madagascar, Burkina Faso, Mali, Malawi, Rwanda, Burundi, Niger, Mauritanie, Sierra Leone, République Centrafricaine).

Les statistiques du World Information Access Report pour l'année 2006 révèlent donc que les technologies de l'information et de la communication sont plus concentrées dans les pays du Nord qu'il y a 10 ans quand bien même un plus grand nombre de pays en développement se sont rattachés à l'internet. La tendance vers une meilleure distribution des TIC que l'on pouvait observer entre 1995 et 2000 s'est inversée entre 2000 et 2005.

Les illustrations de cette inégale distribution et accès aux TIC touchent pour l'essentiel les pays ACP. En consultant la base des données des ordinateurs personnels dispersés dans les pays, les 20 derniers pays de cette liste sont tous des pays ACP disposant de moins de 20 000 ordinateurs alors qu'on en comptait plus de 220 000 000 aux Etats-Unis. On note également que le type de connexion internet défavorise nos pays, car quand les populations des pays riches ont accès à l'internet à la maison, dans nos pays, c'est pour l'essentiel dans les cybercafés que l'on peut y accéder, avec les coûts prohibitifs que nous connaissons tous.

Dans la bataille pour la mise en ligne de nos contenus culturels, il se dégage très clairement que nous sommes handicapés par tous ces paramètres. On notera que les utilisateurs des pays du Nord ont plus de possibilité à accéder aux sites à contenu culturel étant donné que leurs pays abritent 75 % du nombre total des serveurs et que le coût de connexion est moins cher. Le même rapport indique pour conclure que la seule région de l'Hémisphère Sud où de nombreux efforts sont entrepris pour mettre en ligne des contenus culturels locaux est l'Amérique Latine, mais ceci se fait au dépend des dépenses autrefois consacrés aux livres.

VI. Les Projets de développement Culturel par les TIC dans les pays ACP

Sans prétendre à l'exhaustivité dans le recensement de toutes les actions mises en oeuvre par l'ensemble des pays ACP dans la stimulation de l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication au service du développement culturel depuis la première réunion de Dakar des Ministres ACP chargés de la culture, il est à noter cependant un véritable foisonnement d'initiatives dans les Etats ACP. Ces actions sont mises en oeuvre, soit de manière unilatérale par les pays individuellement pris, soit de manière bilatérale en collaboration avec les partenaires développés du Nord ou alors avec les pays en développement avancés du Sud, soit dans le cadre multilatéral avec l'appui d'Institutions et Agences multilatérales.

Comme nous l'avons souligné, l'internet étant un outil apte à valoriser les cultures orales, la musique ou les arts plastiques, certaines initiatives citoyennes ont vu le jour et bénéficient aujourd'hui de l'encadrement des pouvoirs publics. L'une des expériences les plus significatives est celle de **Metissacana** par laquelle une styliste sénégalaise a créé un cybercafé fournisseur d'accès et d'hébergement qui met en valeur les créateurs et les artisans locaux en exposant leurs travaux. Cette même démarche se décline chez Malinet à Bamako. Au Mali, l'actuel Président de la Commission Africaine, Mr Alpha Omar Konaré du temps où il était chef de l'Etat, avait pris conscience des enjeux culturels des TIC et lancé l'idée de la création **Ecole internationale des Arts et Métiers du Multimédia** qui aurait vocation à former les futurs ingénieurs de l'Art.

Ici en République Dominicaine se met progressivement en place le projet d'édification d'un réseau de 135 **Centres Technologiques Communautaires** couvrant l'ensemble des municipalités du pays de manière à permettre à chacune des communautés locales d'être partie prenante au processus de développement économique, social et surtout culturel du pays. Ces Centres Technologiques Communautaires contribueront à l'essor des activités culturelles mais aussi serviront à valoriser le patrimoine culturel local des différentes municipalités où ils sont implantés.

La France aide en ce moment plusieurs pays ACP dans le cadre de la production des contenus numériques des pays du Sud en général, y compris les pays ACP afin de favoriser par ce biais le dialogue des cultures et permettre la présence des écrits, des images et des sons de ces pays sur internet. Depuis 2000, le projet « **Procoptic** » aura ainsi permis la mise en ligne de nombreuses informations sur internet et/ou sur CD-ROM. Dans le même registre, il faut citer l'ADEN ou « **Appui au Désenclavement Numérique** » financé par le Gouvernement Français et dont bénéficient plusieurs pays ACP afin d'appuyer la production locale de contenus et d'applications informatiques. Actuellement, ce projet a démarré ou se trouve en phase de lancement dans 13 pays ACP, l'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Ethiopie, la Guinée, le Mali, le Mozambique, le Nigeria, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Sénégal et La Tanzanie . Pour ne citer que le cas de l'Ethiopie, c'est dans le cadre de l'ADEN que se finance la création de logiciels en « amharique », une langue de choix éthiopienne, avec l'Université d'Addis-Abeba.

Le Commonwealth a également adopté un programme dénommé « **Commonwealth Connects** » qui est un programme d'action du Commonwealth sur la Fracture numérique (**CAPDD**) et qui dispose en ce moment de fonds d'un montant de 1,1 millions d'Euros destiné aux 53 membres de l'organisation dont le contingent le plus important est constitué par les pays ACP. L'un des cinq domaines d'action dudit programme vise le « développement des réseaux régionaux, des contenus et savoirs locaux ». Ce programme est en cours de développement et le financement des projets relatifs au patrimoine et savoirs culturels locaux vont

démarrer incessamment, étant donné que la première réunion du Comité de Pilotage de ce fonds s'est tenue le 7 mars 2006 à Londres.

Les pays ACP Francophones peuvent de leur côté exploiter les opportunités offertes par la Francophonie dans le cadre du programme **Fonds Francophone des Inforoutes**. Ce Fonds a pour mission de « promouvoir l'accroissement de l'usage et de la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pays du SUD, et dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est en soutenant des productions de contenus francophones, reflétant la diversité culturelle des partenaires. » Les projets financés doivent répondre aux critères définis lors des appels à proposition et le 14^e Appel à proposition sera lancé dans les jours qui suivront le XI^{ème} sommet de la Francophonie de Bucarest (28 et 29 Septembre 2006).

Le PNUD dispose également d'un programme appelé « **Sustainable Development Networking Programme (SDNP)** » dont bénéficient à ce jour 45 pays dont la majorité sont des membres du Groupe ACP. L'une des missions de ce programme est d'œuvrer au développement des contenus culturels qui sont par la suite diffusables sur internet.

Nous ne saurions clore la présentation de quelques programmes ou initiatives de développement des contenus culturels locaux actuellement dans les pays ACP sans citer le programme des **Centres Multimédias Communautaires** de l'UNESCO axé autour de la promotion de la diversité culturelle et linguistique et des contenus locaux. Ces Centres associent radio de proximité régie par les populations locales en langue locale et les installations de télécentre. Ce programme qui bénéficie du soutien technique de l'UIT s'inscrit dans le cadre d'une stratégie mondiale de réduction de la fracture numérique, offre aux populations locales des opportunités de développement socio-économique, en associant les savoirs traditionnels aux inépuisables ressources d'information sur l'internet. L'UNESCO a élaboré pour le moment des projets pilotes de Centre Multimédias Communautaires sur 40 sites en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes.

Comment renforcer, mieux que par le passé, notre développement culturel en se servant des TIC ?

VII. Pour le renforcement du développement culturel à travers les TIC

La Déclaration de principes et le Plan d'Action qui ont sanctionné les travaux de la première phase du Sommet Mondial sur la société de l'information tenu à Genève ont souligné l'importance qu'il y avait à promouvoir le respect de l'identité culturelle, de la diversité culturelle, des traditions et des savoirs locaux pour une société de l'information inclusive et respectueuse du patrimoine culturel.

Les Etats participants y compris du Groupe ACP s'étaient engagés à : « soutenir les efforts visant à développer et à utiliser les TIC pour la préservation de leur patrimoine culturel, qu'il faut continuer à rendre accessible en tant qu'élément vivant de la culture actuelle. A ce titre, il convient d'élaborer des systèmes qui permettent de donner accès en permanence aux informations numériques et aux contenus multimédias archivés dans des dépôts numériques et de préserver les archives, les collections culturelles et les bibliothèques mémoire de l'humanité ».

Quand bien même la coopération internationale dont j'ai repris quelques exemples plus haut contribuerait à l'essor de productions à contenu culturel local et au développement des industries culturelles dans nos pays, il nous appartient d'abord en tant que pays ACP d'agir sur cinq domaines notamment : les contenus, les

synergies domestiques, la politique de financement de la fracture numérique, la coordination entre les actions nationales et internationales.

A- au niveau des contenus

- de concevoir des politiques culturelles qui soient favorables à la production de contenus culturels locaux et qui soient favorables à nos contextes culturels ;

B- au niveau des synergies domestiques

- d'encourager le développement des partenariats associant les pouvoirs publics, le secteur privé, les collectivités locales nationales, la société civile et le monde associatif dans les activités fondées sur les TIC dans tous les domaines artistiques ;
- de développer des réseaux de centres numériques communautaires couvrant non seulement nos villes mais aussi nos campagnes pour éviter de générer une nouvelle fracture numérique à l'intérieur de nos pays et rapprocher l'outil technologique des richesses du terroir que nous voulons valoriser ;

C- au niveau des politiques de financement de la fracture numérique

- de participer activement au Fonds mondial de Solidarité Numérique en tant que membre fondateur,
- de soutenir le mécanisme innovant de financement de la réduction de la fracture numérique (le 1% de solidarité numérique) proposé par le Fonds mondial de Solidarité Numérique et de prendre les mesures nécessaires pour l'appliquer au plan national ;

D- au niveau de la coordination des actions nationales et internationales

- d'articuler une meilleure synergie entre les différentes institutions publiques nationales dans la formulation des projets de développement culturel à travers les TIC dans les pays ACP car plusieurs guichets de financement existent. Il s'agit notamment du Commonwealth, de la Francophonie, du PNUD, de l'UNESCO, de la Banque Européenne d'Investissement, du Centre de développement de l'Entreprise, de la Banque mondiale, du Fonds mondial de solidarité numérique, etc...
- de soutenir les actions visant à réduire sensiblement les coûts de liaisons satellitaires, notamment en développant une politique coordonnée de tous les Pays ACP dans ce domaine.

Genève, 14 Septembre 2006